

DEPARTEMENTDu
PUY DE DÔME**COMPTE RENDU**du **CONSEIL COMMUNAUTAIRE de****ARRONDISSEMENT**
de **RIOM****LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES**

L'an deux mille huit, le quinze décembre à 20 h 30, les membres du conseil communautaire de la «Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 04 décembre 2008, se sont réunis à la Mairie de Yssac la Tourette, sous la présidence de Michel CHAMALET, Président.

Nombre de membres :

En exercice : 24
Présents : 23
Votants : 23

Etaient présents : GADET M., BOURBONNAIS J.C., LAUBIE D., LANORE R., LAMBERT B., TARDIF F., LAMOUREUX R., CHOMET L., CAILLET P., GOUBAY P., TARDIF J.F., MOMPIED JP., FALEMPIN A., SECOND JF., MOREL P., FAVODON B., ROUGIER M., JACQUART E., MUSELIER JP., CHARBONNEL P., BERAUD N. , LAMAISON M.H.,.

Excusés : Ernoult S, Peynet L, Chaneboux D, Simon M.

Secrétaire de séance : Marie Hélène LAMAISON

- **Approbation du précédent conseil communautaire : vote à l'unanimité**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Lamaison Marie Hélène**
- **Choix du lieu du prochain conseil : commune de Saint Myon courant janvier 2009**

Budget Jeunesse : DM n°2-2008

Le président expose que suite à l'acquisition du local pour le relais d'assistantes maternelles il convient de prévoir la versement par ce budget de la taxe foncière et de frais divers.

Aussi il propose au conseil communautaire :

Section de fonctionnement :	dépenses : compte 616 primes assurances	- 834,42 €
	dépenses : compte 6288 autres services ext.	+ 255,42 €
	compte 63512 taxes foncières	+ 579,00 €

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine les décisions modificatives proposées ci-dessus.

Budget Général : DM n°4-2008

Le président propose d'ajuster les crédits sur les comptes suivants, bien que les dépenses votées aux différents chapitres ne soient pas en dépassement budgétaire.

Aussi il propose au conseil communautaire :

Section de fonctionnement,

Imputation comptable	Montant à créditer en euros	Montant à débiter en euros
022 dépenses imprévues		11078.00
60631 fournitures entr.	700.00	
6064 fournitures admin.	600.00	
61522 serrurerie	1119.00	
6156 maintenance	200.00	
6182 documentation	100.00	
6237 publication	2000.00	
637 fiphfp (handicapés)	1052.00	
63513 collecte sba	157.00	
6413 non titulaires	5100.00	
6475 médecine travail	50.00	

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine les décisions modificatives proposées ci-dessus.

Budget Général : confirmation du mode de fiscalité applicable à la collectivité suite au renouvellement des élus.

Le président expose au conseil communautaire que l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit que la délibération d'option pour la fiscalité doit être renouvelée par le nouveau conseil communautaire l'année où intervient le renouvellement général des assemblées délibérantes.

Aussi le président propose de confirmer le choix de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles pour l'application de la fiscalité mixte (taux additionnels et taxe professionnelle unique).

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine l'option de la fiscalité mixte sur le territoire de la CCCC.

Budgets GENERAL JEUNESSE et SOCIAL: Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget primitif 2009.

Le Président demande, au vu de l'article 1612-1 du code des Collectivités Territoriales, l'autorisation de mandater jusqu'à 25 % des sommes prévues à la section d'investissement des budgets 2008 pour régler les nouvelles dépenses de 2009, ceci en attendant le vote des budgets primitifs 2009, sur lequel les dépenses seront inscrites.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine la proposition du président.

Budget SOCIAL – Augmentation du prix de vente des repas à domicile à compter du 01/02/2009.

Le Président rappelle que la dernière augmentation du prix de vente des repas à domicile a eu lieu au 01/05/07. Il est actuellement de 7.60 €.

Après concertation, les membres de la commission sociale proposent d'augmenter ce prix de vente à 7.80 € à compter du 1^{er} février 2009.

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer afin d'accepter cette proposition.

Après délibération, les délégués communautaires entérinent la décision de la commission sociale à l'unanimité et charge le Président de bien vouloir appliquer ce nouveau tarif des repas à domicile à compter du 1^{er} février 2009.

Budget Varenne : Approbation de la déclaration de projet dans le cadre de l'enquête préalable à la DUP relative au projet d'extension et réhabilitation de la zone de la varenne à Combronde

Après avoir rappelé que :

- Le conseil Communautaire a sollicité par délibération du 5 novembre 2007, la mise en enquête du projet d'extension et réhabilitation de la zone de la Varenne à Combronde.
- Cette opération a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la DUP ouverte par arrêté préfectoral du 22 mai 2008,
-

Le Président donne lecture du rapport du commissaire enquêteur, lequel émet un avis favorable sans réserve au projet.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article L 11-1-1 du Code de l'Expropriation, le Conseil Communautaire doit, au vu des ces résultats, se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par le biais d'une déclaration de projet, laquelle doit, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement, mentionner l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à enquête et comporter les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général.

Il donne lecture du projet de déclaration de projet et le soumet au vote.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la déclaration de projet, et charge le président :

- de transmettre la déclaration de projet à M. Le Préfet du Puy de Dôme,
- de solliciter auprès de M. Le Préfet du Puy de Dôme, la prise des arrêtés d'utilité publique et de cessibilités relatifs au projet cité en objet,
- de demander à M. Le Préfet du Puy de Dôme de bien vouloir saisir le juge de l'expropriation.

Budget Varenne : demande de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Combronde.

Après avoir rappelé que le Conseil Communautaire avait engagé un important programme de travaux en vue de la réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités de La Varenne,

Après avoir rappelé que le projet de réhabilitation et d'extension de la zone d'activités de La Varenne, tout en étant compatible globalement avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel de la Commune de Combronde, correspondait à différents zonages, notamment des zones AUai et Uai,

Monsieur le Président propose :

- En premier lieu, de solliciter la Commune de Combronde pour engager une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme sur le secteur de La Varenne, afin d'adapter le zonage et le règlement correspondant de ce secteur au projet de réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités existante,
- En second lieu, de prendre en charge les frais d'une telle procédure (honoraires de l'urbaniste et frais de procédure).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

1/ Sollicite la Commune de Combronde pour engager une procédure de modification de son Plan Local d'Urbanisme sur le secteur de La Varenne, afin d'adapter le zonage et le règlement correspondant de ce secteur au projet de réhabilitation et de l'extension de la zone d'activités existante,

2/ Confirme son accord pour prendre en charge les frais d'une telle procédure (honoraires de l'urbaniste et frais de procédure),

3/ Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer l'exécution des présentes décisions.

Budget Jeunesse : autorisation de signature d'une convention avec l'Ecole de Cirque Diabolo Fraise.

Le vice président expose que dans le cadre des activités du RAM, un spectacle d'animation est prévu le 19/12/08. Il précise qu'il convient de signer une convention entre les deux parties, il donne lecture de la convention dont les principales dispositions sont :

« convention spectacle fin d'année RAM pour 70 € spectacle de clowns le 19/12/08 à Beauregard Vendon »
Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine cette convention et charge le président de la signer.

Budget Jeunesse : Validation du Projet Educatif Local 2009-2011 du Centre de Loisirs sans Hébergement des Côtes de Combrailles.

Le vice président expose qu'il convient de renouveler le projet éducatif pour la structure intercommunale dans le cadre de l'agrément des Centres de Loisirs par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il précise qu'un comité de pilotage a travaillé sur le projet, et que ce dernier a été validé par la commission Jeunesse de la CCCC. Il en retrace les principaux objectifs. Ce document sera transmis aux principaux organismes financeurs.

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet éducatif local présenté.

Ce document est disponible en intégralité à la CCCC et a été transmis le 08/12/08 par messagerie électronique aux communes.

[Extrait et points principaux :](#)

► LA MISSION DE L'ORGANISATEUR

Le centre de loisirs s'adresse aux enfants âgés de 3 à 15 ans résidant dans la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles, quelque soit leur commune de résidence. Le centre pourra cependant, dans la limite de l'effectif maximum autorisé, recevoir des enfants extérieurs à la Communauté de Communes, scolarisés dans ces communes ou y séjournant temporairement en famille d'accueil.

Le but étant :

- *D'organiser des loisirs et des vacances pour tous les enfants en proposant des actions éducatives en complément de l'école.*
- *De favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire.*
- *De favoriser la cohérence territoriale en donnant un cadre d'action commun aux accueils de loisirs.*
- *De garantir une égalité d'accès, quelque soit la situation géographique sur notre territoire.*

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Les objectifs sont axés autour des principes suivants :

- *Répondre aux attentes exprimées par les familles, aux besoins et aux souhaits des enfants.*
- *Permettre aux enfants de vivre un temps de loisirs et de vacances.*
- *Proposer des activités durant l'ensemble de l'accueil périscolaire.*
- *Favoriser l'enrichissement et l'épanouissement de l'enfant par la découverte d'un milieu d'accueil et d'un mode de vie différent du milieu familial.*
- *Favoriser l'acquisition d'une socialisation à travers des activités variées et collectives.*
- *Favoriser l'acquisition progressive de techniques et de connaissances.*
- *Favoriser l'accession à l'autonomie par le développement de la capacité à se prendre en charge, à prendre des responsabilités, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.*
- *Favoriser l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité.*
- *Prendre conscience du respect de soi, des autres et du matériel.*
- *Favoriser les liens intergénérationnels.*
- *Favoriser les passerelles entre tranches d'âge.*
- *Fidéliser le personnel afin d'améliorer la qualité des projets.*

Les activités :

Les activités seront adaptées à l'âge des enfants. Selon le nombre d'inscrits, il sera constitué un ou plusieurs groupes d'enfants répartis dans les différents sites en fonction des situations géographiques, des tranches d'âge, ou des activités. Les différentes activités proposées seront : les jeux éducatifs, les activités de découverte, la musique, la danse, les animations ludiques autour du livre, du théâtre ou des contes, les activités de plein-air, les activités manuelles et artistiques...

Des mini-séjours seront aussi organisés pendant les périodes hivernales et estivales : Sport d'hiver et Camping.

Le budget :

Le budget sera préparé au mois de mars, il sera examiné par la commission Jeunesse et le bureau communautaire puis voté en conseil communautaire.

Budget Jeunesse : Validation du Bilan Annuel et du Projet de Service 2009-2011 du Relais Assistantes Maternelles des Côtes de Combrailles.

Le vice président expose qu'il convient de procéder à l'évaluation de la première année de fonctionnement du RAM et de définir un projet de service pour la structure intercommunale pour les trois ans à venir.

Il précise qu'un comité de pilotage a travaillé sur le bilan et le projet, et que ces derniers ont été validés par la commission Jeunesse de la CCCC. Il en retrace les principaux points et objectifs. Ces documents seront transmis aux principaux organismes financeurs.

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve à l'unanimité le bilan et le projet de services présentés.

Extrait et points principaux :

- Nombre d'AM agréées : 64, 59 en activité
- Nombre de places d'accueil : 158
- AM utilisatrices occasionnellement : 17, régulièrement : 19
- Contacts (tél., mail, accueil) : 35AM, 65 parents, 33 autres
Motifs : Informations générales : 12 % ; Gestion de l'offre et de la demande d'accueil : 31 %
Accompagnement de la relation existante : 24 % ; La vie du Relais : 24 %
- Accueil sur RV : 7 AM, 33 parents, 9 autres
Motifs : Informations générales : 40 % (67% information administrative et juridique) ;
Gestion de l'offre et de la demande d'accueil : 27% (95 % recherche d'une AM et suivi) ;
Accompagnement de la relation existante : 24 % ; La vie du Relais : 6 %
Nb de parents recherchant un mode d'accueil pour leur enfant : 23
Origine géographique des parents en recherche : 44% Combronde, 22% Beauregard, 13 % St Myon
- Ateliers d'éveil : Nb de séances : 68
Nb moyen d'enfants/séance : 6 (5,68)
Nb moyen d'AM / séance : 3 (2,63) Nb moyen de parents / séance : 1 (1,15)
- Réunions (uniquement réunions de présentation du service + réunion-Relais) : Nb de réunions : 5
Nb moyen de parents / séance : 0,6 Nb moyen d'AM / séance : 9

Evaluation 2008

L'ouverture du Relais a été progressive en 2008 : d'abord à Beauregard Vendon en février pour les ateliers, puis en juillet à Combronde pour les permanences et enfin en septembre à Combronde pour les ateliers. Il est donc encore tôt pour bien évaluer le développement du service.

Mission CNAF 1 : Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux

- Pour l'instant, le nombre et la fréquence des différentes activités du Relais semblent correspondre à la demande. Il est néanmoins nécessaire d'élargir les actions du relais aux autres communes, notamment en mettant en place des ateliers itinérants (projet en cours). Ils devraient permettre d'élargir le public et d'améliorer la proximité du service.
- La fréquentation des différentes activités est satisfaisante. La diffusion de l'information sur le service doit néanmoins se poursuivre (voir objectif spécifique 2008 : Faire connaître le service).
- Les parents ont bien identifié le Relais dans son rôle d'accompagnement lors de leur recherche d'un mode d'accueil. Les AM n'utilisent pas encore le Relais pour venir échanger avec le responsable en cas de questionnement dans leurs relations avec les familles ou l'accueil de l'enfant. Les échanges se font pour l'instant de manière collective lors des ateliers et réunions. Il s'agit maintenant de les orienter vers un rendez-vous si le besoin s'exprime en atelier et communiquer auprès d'elles sur cet aspect des missions du Relais.
- Les réunions organisées étaient des réunions d'échange. Les AM sont majoritairement présentes. Les réunions-relais relèvent autant de l'accompagnement professionnel, ce qui justifie la faible participation des parents.
- Suite à l'installation du Relais, il est maintenant possible d'établir des partenariats. C'est donc un axe à développer dans les années à venir.

Mission CNAF 2 : Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément

- Contacts pris avec le Relais (téléphone, accueil, mail) : les parents sont majoritaires et leurs demandes portent essentiellement sur la recherche d'une AM et l'information administrative et juridique. Les AM appellent principalement pour de l'information administrative et juridique ainsi que pour avoir des informations et s'inscrire aux ateliers.
- Les horaires des permanences semblent adaptés : Pour l'instant, aucune demande de rendez-vous en dehors de ces créneaux horaires ni sur une autre commune n'a été faite.
Les parents sont majoritaires ; leurs motifs principaux sont la recherche d'une AM et l'information administrative et juridique.
Il faut donc continuer à communiquer sur les missions du relais afin que davantage d'AM contactent le Relais.
- De plus en plus de parents viennent au Relais lors de leur recherche d'une AM. Le territoire le plus en demande est celui de Combronde-Beauregard-Davayat. Concernant la mise à jour de la liste, trop peu d'AM communiquent leurs disponibilités : il faut continuer à expliquer le rôle du Relais et relancer régulièrement les AM. Un travail plus régulier avec la PMI est également souhaitable.
- Documentation destinée au public (prêt aux AM) :
 - Fond documentaire à enrichir
 - Améliorer les fiches techniques réalisées pour le public
 - Communiquer auprès des AM pour que la documentation soit utilisée

Objectif spécifique 2008 : faire connaître le service

- *Elaboration et diffusion de documents de communication : plaquette, bulletin d'information trimestriel, courriers de présentation du service, articles dans la presse*
- *Réunions de présentation (2) et rencontres avec les maires des différentes communes*
- *Les activités régulières et ponctuelles du relais permettent de faire connaître le service, notamment par le « bouche à oreille »*

Certaines actions envisagées n'ont pas été engagées :

- *Site internet : le site n'a pas été actualisé en 2008, il le sera en 2009*
- *Diffusion de la plaquette auprès des médecins, commerces, acteurs locaux (prévu pour 2009)*
- *Prise de contact avec les acteurs locaux (prévu pour 2009 : écoles notamment)*
- *Ateliers itinérants (prévus en 2009)*

Afin de continuer à diffuser l'information, il est nécessaire de reprendre rendez-vous avec les maires et les secrétaires pour faire le point sur le service.

Mission CNAF 3 : Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

Mission CNAF 4 : Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants

Ces deux dernières missions n'ont pas été évaluées en 2008, le relais étant encore trop récent pour pouvoir analyser son rôle dans ces domaines d'action.

PERSPECTIVES pour le RAM POUR LES TROIS ANS A VENIR

Tout en poursuivant les quatre missions CNAF, plusieurs axes à développer et à analyser ont été déterminés :

- ◆ *Valoriser la profession d'assistante maternelle et informer sur le métier*
- ◆ *Développer la professionnalisation de l'accueil individuel*
- ◆ *Elargir le public et améliorer la proximité du service (actions sur l'ensemble du territoire)*
- ◆ *Maintenir l'objectif spécifique : Faire connaître le service*

Budget Jeunesse : Liquidation des mises à disposition 2007 pour les agents des CLSH et garderie.

Le vice président expose les modalités de Mises à disposition du personnel pour l'année 2007 :

▫ Davayat

Le personnel est mis à disposition de la Commune de Davayat de 12h00 à 13h30, pendant la période scolaire, pour la surveillance des enfants à la cantine.

Doupeux Florence	858 H	1 282,05 €	
Taillardat Bernard	292 H	826,62 €	Remplaçant de Florence DOUPEUX
Llamas Stéphanie	1 560 H	688,91 €	Remplaçant de Fabienne THIEBAUT

Par conséquent la Commune de Davayat est redevable de **2 797,58 €**

▫ Prompsat

Le personnel de la Communauté de Communes est mis à disposition de la commune de Prompsat pendant le temps scolaire (ATSEM). Le personnel de Prompsat est mis à disposition de la Communauté de Communes pendant la garderie et le centre de loisirs.

Mise à disposition de Patricia Besserve par la commune de Prompsat
680 h 8 506,45 €

Mise à disposition d'Agnès Dias par la Communauté de Communes
783,25 h 10 152,48 €

Par conséquent la Commune de Prompsat est redevable de :

10 152,48 € - 8 506,45 € = 1 646,03 €

La Commission Jeunesse propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le montant des mises à disposition 2007. Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents les modalités de ces mises à disposition.

Budget Jeunesse : renouvellement des conventions de mises à disposition pour les agents des CLSH et garderie.

Le vice président expose les conventions dont le renouvellement ou la création est nécessaire

▫ Convention à compter du 01 janvier 2009 pour 3 ans

Mis à disposition par la Communauté de Commune :

- Agnès DIAS pour Prompsat
- Florence DOUPEUX pour Davayat
- Fabienne THIEBAUT pour Davayat

Mise à disposition par la commune de Prompsat

- Patricia BESSERVE pour la CCCC

▫ Année 2007

Prévoir une délibération pour le remplacement de Fabienne Thiebaut et Florence DOUPEUX, dans le cadre de la mise à disposition, par :

- TAILLARDAT Marc
- LLAMAS Stéphanie

▫ Année 2008

Prévoir une délibération pour le remplacement de Fabienne Thiebaut et Florence DOUPEUX, dans le cadre de la mise à disposition par :

- TAILLARDAT Marc (du 01 janvier au 18 janvier 2008)
- LLAMAS Stéphanie (du 01 janvier au 30 mars 2008)

La Commission Jeunesse propose au Conseil Communautaire de délibérer pour autoriser le président à signer l'ensemble de ces conventions

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents la signature de ces conventions.

Budget Jeunesse : Annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Le président expose les problèmes pouvant être rencontrés lors du recouvrement des créances sur certains débiteurs, aussi suite à une décision du Tribunal de Commerce de Riom, venant prononcer la clôture « pour insuffisance d'actif » des opérations de liquidation judiciaire d'un tiers. Il propose d'annuler le montant de recettes de 126.00 Euros. L'ensemble des dettes produites à cette procédure par notre collectivité étant éteinte.

La Commission Jeunesse propose au Conseil Communautaire de délibérer pour annuler le titre de 126.00 € dû par ce tiers.

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve à l'unanimité cette admission de titre en non valeur.

Budget Général : Archivage de la Communauté de communes des Côtes de Combrailles

Le président fait part au conseil communautaire de la nécessité de prévoir une action d'archivage au niveau de la CCCC. Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions, il propose d'avoir recours au Centre de Gestion comme l'autorise la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, et notamment son article 25.

Où cet exposé, le conseil communautaire mandate le président :

- pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux d'archivage de la communauté de communes,
- signer la convention de mise à disposition d'un archiviste avec le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Clermont Ferrand,
- de prévoir les crédits nécessaires à cette réalisation d'archivage.

Budget Général : Attribution d'une indemnité de conseil au percepteur pour l'exercice 2008.

Le président expose au conseil communautaire que selon l'arrêté ministériel du 16/12/83, les communes et leurs groupements ont la possibilité de faire appel aux services de leur receveur municipal en matière budgétaire, économique et comptable.

Où cet exposé et après avoir délibéré le conseil communautaire :

A l'unanimité décide d'allouer au titre de l'**exercice 2008**, l'indemnité de conseil **au taux maximum** prévu par l'application du décret n°82-979 du 19/11/1982, et des arrêtés du 16/12/83 et du 12/07/1990, soit **la somme de 790.02 € bruts**.

Budget SOCIAL – adoption du règlement de fonctionnement du service de maintien à domicile.

Le vice président social expose que dans le cadre du dossier CROSMS et en application des dispositions de l'article L311-7 du code de l'action sociale et des familles, et du décret n°2003-1095 du 14/11/03, il convient de réviser le règlement de fonctionnement du service applicable aux agents et aux bénéficiaires.

Il précise que ce règlement a fait l'objet d'une approbation par la commission sociale réunie en date du 09/12/08.

Ce règlement annule et remplace le règlement du bénéficiaire et le règlement de l'agent. Il entrera en application à compter du 01/01/2009.

Après délibération, les délégués communautaires entérinent le contenu de ce règlement et son application en date du 01/01/2009.

Budget Varenne : signature d'un compromis de vente avec l'entreprise Cédric Philippe.

Le président expose qu'afin de réaliser les aménagements sur la zone de la Varenne, il convient de faire l'acquisition d'une bande de terrain située sur les parcelles ZO237/239/241, la superficie totale devant être acquise par la CCCC est de 87m². Le prix de vente est de 8.37€ le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer le compromis de vente avec l'entreprise Cédric Philippe pour une superficie de 87 m² et de 8,37€ le m² soit 728,19€ (sept cent vingt huit euros et dix neuf cents).

Budget Général : autorisation signature de la convention définitive tripartite APL.

Dans le cadre de la réalisation de l'E.H.P.A.D. le président expose que parmi les pièces constitutives du dossier à fournir à la DDE à l'appui d'une demande d'octroi de Prêt Locatif Social (PLS) figure la Convention conclue entre l'Etat, l'organisme propriétaire et l'organisme gestionnaire en application de l'article L.353-13 du Code de la Construction et de l'Habitation portant sur les logements-foyers visés par l'article L.351-2 (5°) pour les personnes âgées.

Le président donne lecture de la convention tripartite APL définitive.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à signer la convention définitive.

Budget GENERAL : création d'un poste d'adjoint technique territorial au 1^{er} janvier 2009.

Le Président expose au conseil communautaire qu'il est nécessaire de pourvoir au recrutement d'un adjoint technique territorial afin d'assurer l'entretien des locaux de la CCCC et de ses annexes.

Il propose le recrutement au titre de l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26/01/84. Ce recrutement débutera le 1^{er} janvier 2009 pour une durée de 12 mois renouvelable, à raison de 2 h hebdomadaires. Le recrutement se fera sur l'échelle 3, indice brute 281, indice majorée 283.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, entérine ce recrutement et ses modalités et charge le président de procéder au recrutement de l'agent.

Budget Varenne : DM n°1-2008

Le président propose d'ajuster les crédits sur les comptes suivants.

Aussi il propose au conseil communautaire :

Section de fonctionnement,

Imputation comptable	Montant à créditer en euros	Montant à débiter en euros
6051		1.490,45
66111	1.490,45	

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine les décisions modificatives proposées ci-dessus.

Budget Jeunesse : Révision du tarif de remboursement des repas et goûters aux communes

Le président expose que depuis 2002, la Communauté de Communes rembourse 4,27 € par repas et 0,30 € par goûters pour les communes qui fournissent les goûters.

Si on applique une augmentation de 2 % par an depuis 2002, cela porterait le repas à 4,90 € (soit 14,75% d'augmentation), ce qui budgétairement serait lourd compte tenu du nombre de repas. Le prix sera donc fixé à 4,50 € pour 2009 et sera réévalué tous les ans.

La Commission Jeunesse propose au Conseil Communautaire de rembourser aux communes **4,50 Euros par repas et de continuer à rembourser 0,30 € par goûter à compter du 1^{er} janvier 2009**

Le conseil communautaire après avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs cités ci-dessus.

Budget Général : achat d'espace publicitaire pour l'exercice 2008.

Le président expose qu'il convient pour faire connaître la CCCC d'être présent sur les différentes manifestations du canton, cette présence peut s'effectuer par le biais d'achat d'espaces publicitaires.

Pour 2008 il est décidé de prendre un espace publicitaire sur les manifestations locales suivantes :

Téléthon 2008 : 500 € (l'association désignée officiellement pour recevoir est l'amicale des sapeurs pompiers du canton de Combronde), cette dépense sera imputée sur le compte 6237 du budget général de la CCCC.

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine cet achat d'espace publicitaire.

Budget Social: Création d'un poste de rédacteur à 35h/35h au 1^{er} janvier 2009 pour assurer la gestion du service d'aide à domicile.

Le président expose au conseil communautaire le besoin de personnel pour assurer la gestion du service d'aide à domicile du budget annexe social, en complément du poste déjà en place.

Il propose la création d'un poste de rédacteur, à raison de 35 h hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2009, rémunération échelon 3 du grade de rédacteur. Numéro de déclaration de création de poste au CGFPT63 n°B0 9.01.009

Il précise que ce recrutement se fera, au titre de l'article 3 alinéas 4 et 5, par le biais d'un contrat à durée déterminée de 12 mois renouvelable par reconduction express. Cet emploi pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par délibération du 18/12/06 concernant les agents contractuels.

Il précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif du service social, chapitre 012, compte 6413. Et précise la modification du tableau des effectifs qui s'en suit à compter du 01/01/09 :

Filière Administrative / Cadre Emploi et Grade Rédacteur à temps complet.

Le conseil communautaire après avoir délibéré et à l'unanimité des membres, entérine cette proposition, charge le président de procéder au recrutement et accepte la modification du tableau des effectifs.

Budgets Général Social et Jeunesse : Recrutement Agents pour le remplacement momentané de titulaires au titre de l'article 3 alinéa 1

Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droit et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, alinéa 1 (remplacement momentané de titulaires),

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du remplacement momentané de titulaires autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison de congé de maladie, maternité, parental, ou de l'accomplissement du service national ou d'une période sous les drapeaux,

Sur le rapport de Monsieur le Président de la CCCC, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour le remplacement momentané de titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits budgétaires.

Budget Social : DM n°2-2008

Le président expose que suite à une augmentation des prestations il convient de réajuster les prévisions budgétaires aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Aussi il propose au conseil communautaire :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	60623	Alimentation	+ 2 500,00€
	60632	Fournitures de petits équipements (barquettes)	+ 2 500,00€
	6236	Catalogues et imprimés (fiches urgence)	+ 1 000,00€
	6413	Rémunération personnel non titulaire	+ 11 647,03€
	6811	Dotations aux amortissements	+ 352,97€
		TOTAL	+ 18 000,00€
Recettes :	6419	Remboursements sur rémunérations personnel	+ 8 000,00€
	7066	Redevance et droit des services (caisses)	+ 10 000,00€
		TOTAL	+ 18 000,00€

Section d'investissement :

Dépenses :	2184	Mobilier	+ 352,97€
Recettes :	28183	Dotations aux amortissements	+ 352,97€

Le conseil communautaire après avoir délibéré entérine les décisions modificatives proposées ci-dessus.

► Présentation des propositions d'actions suite à l'étude « entretien et restauration des rivières de Limagne » :

Les travaux proposés sur les rivières et affluents traversant les communes de la communauté se montent à 39 663€ mais certains travaux, pour un montant de 21 125€, sont identifiés sur notre territoire mais proposés à d'autres maîtres d'ouvrage. Donc au total la Communauté de Communes devra budgéter 60 788€ sur 5 ans pour financer un montant total de travaux de 243 150€.

Nous devons nous prononcer sur la suite que nous réservons à ce dossier et le mode de financement : soit la Communauté de Communes est Maître d'ouvrage des travaux sur son territoire, soit nous adhérons à un syndicat mixte regroupant toutes les structures. Une réponse sera à donner par les communes dans le courant du 1^{er} trimestre 2009.

► Projet de Centre de Ressources un rapport intermédiaire qui est uniquement un document de travail est remis aux communes. Il doit être consulté, et faire l'objet de remarques ou propositions.

► Locaux du 6, rue de la Poste, le président expose qu'il est nécessaire de prévoir l'installation d'un compteur séparatif d'eau potable

► **Implantation Super U sur la zone de la Varenne**, le recours déposé par la société Cléa devant le tribunal administratif doit être rendu pour le 18/02/09, à l'issue de ce jugement le dossier pourra reprendre son cours.

► **Rencontre avec Manzat Communauté**, le président et le vice président exposent que la commune de Charbonnières les Vieilles envisage un rapprochement avec notre communauté car elle ne se reconnaît pas dans le projet de territoire de Manzat Communauté.

En effet Manzat Cté s'oriente sur un rapprochement avec les communes de St Georges de Mons et des Ancizes. C'est une première approche, il est prévu une nouvelle rencontre au mois d'avril 2009.

► **Congrès des Maires 2008**

Le vice président R Lanore présent au congrès fait un rapport sur les idées évoquées par le président de la République lors du discours d'ouverture du congrès :

Est évoqué le **projet de loi relatif à la modernisation de la démocratie locale**, qui engendra un ensemble de modifications non négligeables pour l'intercommunalité : rationalisation des territoires (avec un projet de couverture d'ici 2014 de l'ensemble du territoire par l'intercommunalité, à ce jour environ 3.000 communes devront faire un choix et se rallier à une communauté), la désignation au suffrage universel des élus communautaires, élargissement des compétences en matière de plan local d'urbanisme, transfert d'une partie des pouvoirs de police du maire au président d'EPCI à fiscalité propre.

Le rapport Balladur sur la réforme des administrations locales sera remis au président de la République pour le 1^{er} mars 2009, ces conclusions constitueront un pilier important pour la discussion de la loi. Ce comité est chargé de travailler sur la simplification des collectivités locales, leurs compétences, leurs moyens financiers.

Il faut attendre par là une mutation conséquente de l'intercommunalité à l'horizon 2014.

Le président

Les délégués

le secrétaire de séance

Combronde	Combronde	Combronde	Combronde
Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Beauregard Vendon	Joserand
Davayat	Davayat	Davayat	Joserand
Montcel	Montcel	Prompsat	Prompsat
St Hilaire la Croix	St Hilaire la Croix	Teilhède	Teilhède
Saint Myon	Saint Myon	Yssac la Tourette	Yssac la Tourette